

**Notice**  
**(pour les demandeurs)**

**Mesures pour la promotion des droits de l'homme**  
**(concept de l'aide et soutien de projets)**

**Domaines thématiques prioritaires éligibles à un soutien**

- a) Renforcement de la société civile, en particulier soutien des défenseurs des droits de l'homme, des institutions des droits de l'homme et des médias

Le renforcement de la société civile, en particulier la protection et le soutien des défenseurs des droits de l'homme, occupe une place prioritaire dans la politique allemande et européenne des droits de l'homme. Les défenseurs des droits de l'homme sont des intermédiaires importants qui s'emploient dans leurs pays à garantir et à protéger les droits de l'homme. La mise en œuvre de cet objectif politique implique de soutenir concrètement et sur place les activités de projet des défenseurs des droits de l'homme et d'encourager les réseaux. Il s'agit également de soutenir des projets destinés à assurer la protection des journalistes et à promouvoir la liberté d'opinion et de la presse.

- b) Protection et promotion des droits des femmes

Les projets relatifs à la promotion des droits des femmes et à la protection des femmes peuvent être variés : élimination de la discrimination fondée sur le sexe ; lutte contre le trafic des femmes ; projets axés contre les crimes dits d'honneur dont sont victimes les femmes et les filles ; suppression des droits coutumiers discriminatoires et des pratiques traditionnelles dégradantes telles que les mutilations génitales ; mesures de prévention, de protection et de suivi destinées aux femmes victimes de violences, en particulier dans les conflits armés.

- c) Protection et promotion des droits des enfants

Les projets relatifs à la protection et à la promotion des droits des enfants peuvent être consacrés par exemple à la lutte contre le trafic, le travail et l'exploitation sexuelle des enfants ou à l'aide aux enfants dans les conflits armés ou encore à la promotion du droit à l'éducation.

- d) Projets de moratoire sur la peine de mort ou projets d'abolition de la peine de mort

Les projets destinés à attirer l'attention sur ce sujet ou à explorer les possibilités pratiques susceptibles de constituer une alternative à la peine de mort se sont avérés concluants. À long terme, ces efforts visent à abolir la peine de mort, mais un moratoire peut être également un

objectif à court terme. Concrètement, un projet peut être par exemple un séminaire réunissant des experts allemands ou européens ou une activité de projet avec la justice. Dans ce domaine, les projets devraient également prendre en compte les réformes du système judiciaire et pénitentiaire nécessaires en liaison avec un moratoire sur la peine de mort / une abolition de la peine de mort.

e) Droits économiques, sociaux et culturels

La promotion politique des droits économiques, sociaux et culturels est également une priorité de la politique allemande des droits de l'homme. Les droits économiques, sociaux et culturels comprennent notamment le droit à un niveau de vie suffisant incluant le droit à la nourriture et au logement, le droit à la santé ou le droit à l'éducation.

Les domaines thématiques énumérés ci-dessus sont des domaines prioritaires. Les propositions de projet dans ces domaines sont donc tout particulièrement souhaitées. Quand un projet consacré à la promotion des droits de l'homme ne relève pas des domaines thématiques ci-dessus, sa proposition est néanmoins d'autant plus souhaitée qu'un changement de priorité correspondrait davantage aux conditions locales. Il s'agit en particulier de projets utiles à la constitution des droits de l'homme et à l'information sur les droits de l'homme, de formations destinées à des groupes spécifiques, de la promotion de mesures législatives ou de relations publiques ciblées.

Exemples d'autres thèmes importants :

- lutte contre la torture et les mauvais traitements,
- lutte contre le trafic humain et la migration,
- lutte contre le racisme et la discrimination,
- lutte contre l'impunité,
- amélioration des conditions de détention,
- soutien aux processus de vérité et de réconciliation.

Les ambassades et les consulats de la République fédérale d'Allemagne se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur les modalités de la demande et la procédure de soutien de projets.

-----  
--

(Nom de la représentation à l'étranger)

Mise à jour : février 2009